

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D49_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE., Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention avec l'ONAC-VG / Mémorial de Montluc pour la confection d'un panneau mémoriel pédagogique sur le site du massacre du 12 juin 1944

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
- CONSIDÉRANT le projet du Mémorial National de Montluc de baliser les lieux de mémoire des massacres perpétrés en 1944 à l'encontre des prisonniers de Montluc,
- CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de mettre en valeur ses lieux de mémoire,
- **DECIDE :**
 - DE PARTICIPER, à frais partagés avec l'ONAC-VG et le Mémorial National de Montluc, à la pose d'un panneau muséographique sur le site du massacre du 12 juin 1944, Montée du Parc à Neuville-sur-Saône,
 - D'ADOPTER la convention correspondant à ce projet, jointe en annexe de la présente délibération,
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer et à réaliser toute formalité permettant la réalisation du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2022

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09.05.2022

- Publication ou affichage le 09.05.2022

Eric BELLOT, Maire.


HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 - BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92


www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr